

Conseil d'Etablissement des Etablissements primaire et secondaire de Payerne et environs

Séance du 5 novembre 2019

1. Appel des membres

Excusés :

M. Philippe Delbrouck

M. Cyrile Roux

Mme Jeannine Hausammann

Annoncés en retard :

M. Julien Mora

Sont présents :

Des autorités de l'ASIPE :

M. Philippe Charmoy

Mme Sandra Savary

M. Aurélien Karg

Des professionnels actifs au sein des EPS :

M. Philippe Berdoz

M. Christian Chevalier

Mme Isabelle Giauque

Mme Corinne Gotti

Des milieux et organisations concernés par la vie des Etablissements :

M. François Marion

Des parents d'élèves

Mme Rosa Maria Da Silva Vieira Querido

Mme Aude Roux

M. Alexandre Zosso

Mme Patricia Egli

Est aussi invité à cette séance, P-A Lunardi en remplacement de M. Mora (retenu à la séance de présentation du nouveau bâtiment scolaire) pour qu'il vienne en tant qu'observateur car il peut aussi répondre à certaines questions soulevées durant nos discussions. M.Lunardi pourrait être invité à d'autres reprises au CEt.

M. Charmoy propose de faire un tour de table pour que tout le monde se présente.

2. Approbation du PV de la séance du 14 mai 2019

Le PV est accepté sans modification.

3. Correspondance

Mme Amarelle confirme les 3 dates de jour de congé demandés par le CEt.

Le congé de Corcelles tombe depuis plusieurs années sur le jour des ECR. Mme Giauque a écrit au Département demandant un changement de date mais a reçu une réponse négative.

4. Éléments en suspens depuis la séance du 14 mai 2019

M.Duboux avait émis l'idée d'inviter des membres de l'ASSIEGE en vue du rapprochement avec l'ASIPE pour le Pôle sud. M.Mora propose qu'on attende que le projet soit plus avancé au niveau politique d'ici 2021. A garder comme point ouvert.

D'autre part, le Règlement du CEt avait été discuté il y a une année et demie. Il s'agissait surtout de mise à jour formelle. Faut-il aussi attendre la fusion ? En cas de fusion pour la rentrée 2021, il faudra refondre les règlements des deux Associations en un.

Lors d'un CEt, Mme Giauque avait émis le problème de la salle des maîtres des Rammes qui est trop petite depuis l'arrivée des portakabins. M.Mora avait suggéré des solutions. Qu'en est-il ? Ces idées sont caduques. Il faudra attendre 2021.

5. Suite à donner à la discussion avec le CoDir de l'ASPIE du 11 .09.2019 et éventuelles propositions à formuler.

Le CEt a essayé de trouver des solutions pour marcher plus main dans la main pour divers sujets. Il a également fait entendre qu'il était un organe pour donner un autre éclairage aux projets de l'ASIPE.

M.Mora dit que la CoDir n'est pas contre mais qu'il faut rester dans les sphères et les compétences de chacun. Il ne faut pas non plus que cela ralentisse les projets.

Pour les transports scolaires et l'accueil parascolaire, c'est très volontiers qu'il crée un groupe de travail.

Il avoue qu'ils ont tendance à nous oublier, mais qu'ils vont avoir plus d'égards à notre Conseil à l'avenir.

M.Lunardi ajoute que cette manière d'agir était aussi due à la crainte de ralentir et de rajouter une couche décisionnelle aux projets. M.Lunardi a proposé à M.Charmoy des points que le CEt pourrait traiter :

- La question des transports (horaires, cahier des charges des transporteurs, et donc incivilités)
(Mme Roux montre de l'intérêt pour ce domaine)
- Cours de récréation un budget a été créé pour mettre en place des choses.
M.Chevalier et Mme Roux proposent qu'il y ait aussi des enseignants et des membres du Conseil des élèves qui sont finalement touchés. M.Mora n'aime pas beaucoup l'idée car il a peur qu'il y ait trop d'intervenants dans le groupe.
- La question du parascolaire : accueil de jour, la bibliothèque, la détente du secondaire (projet d'ouverture à Corcelles, à Grandcour, à la Coulaz), il faudrait tout de même une enseignante et un parent pour en discuter avec la responsable de la CoDir et le responsable du parascolaire.
(M.Zosso – Mme Gotti montrent de l'intérêt pour ce domaine mais ne peuvent pas se décider sur un thème si vague)

M.Charmoy propose de clarifier les 3 groupes de travail et de nous renvoyer un mail.

M.Charmoy peut aussi mettre un point systématique à l'OJ « Communication des autorités » (ASIPE, les communes, la CoDir) afin d'avoir un retour régulier sur les dossiers en cours dans ces différents organes.

M.Mora rajoute aussi que la marge de manœuvre du CEt est assez restreinte mais qu'elle a aussi des possibilités au travers des représentants des politiques du CEt.

6. Point de situation sur les groupes de travail « Cours de récréation » et « Pedibus »

Mme Savary présente l'avancée du projet Pedibus : en 1-4P ont été distribués 698 coupons, seuls 30 coupons sont venus en retour, que 8 familles intéressées dont 3 à Payerne. Au final, à Payerne, il n'y a que 1 personne qui aurait pu être intéressée. M.Mora propose aussi de voir le Pedibus comme moyen de faire des rapprochements intergénérationnels, élément qui est aussi ressorti de l'étude de mobilité douce.

7. Retour du projet du nouveau bâtiment scolaire

M.Chevalier aimerait avoir notre avis sur le projet.

M.Zosso a été charmé par le projet de mobilité douce : les arrêts de bus et les places de vélos. Il aimerait voir ce genre de réflexion faites aussi pour les bâtiments déjà existants.

Le CEt salue la qualité de la présentation et le côté abouti du projet.

M.Charmoy se demande pourquoi avoir choisi cet endroit. N'y a-t-il aucun moyen d'agrandissement ailleurs ? Pourquoi ne pas faire une grande école qui puisse absorber la totalité des élèves ?

Réponse de M.Chevalier : c'est le seul terrain légalement disponible à Payerne. Il craint également que ce projet empêche l'avancée d'autres projets.

M Karg rappelle que l'ASIPE a augmenté son plafond d'endettement. Cela peut permettre de développer en parallèle d'autres projets.

M.Charmoy demande à M.Chevalier si les 16 salles de classe projetées lui conviennent/suffisent. M.Chevalier a annoncé qu'il devra déjà ouvrir 2-3 salles de classe supplémentaires à la rentrée 2020. La CoDir n'est pas rentrée en matière et a demandé à M.Chevalier et au CEt de trouver des solutions. Pour le projet de La Coulaz, ça devrait être bon si l'Établissement peut récupérer les salles du CPMV.

Mme Gotti se tourne vers M.Berdoz et lui demande si le secondaire pourra aussi absorber tous ces élèves. Cela ne semble pas poser problème.

Mme Giaque dit aussi qu'un établissement plus grand implique aussi davantage de problèmes d'incivilités.

Mme Roux parle du changement d'horaires qui impacte des changements pour tout l'Établissement primaire. Corcelles a demandé des changements. Vu qu'ils ont plus de voix l'ASIPE a tenu compte des demandes. Du coup le problème se répercute entre autres sur la commune de Trey. Les habitants de Trey en ont aussi parlé au dernier Conseil général. Les personnes touchées en ont ras-le-bol et vont transmettre leurs doléances via leur municipale déléguée à l'ASIPE.

M.Zosso enchaîne avec les règles données aux conductrices de bus en citant une aventure de la semaine précédente : Grosse pluie, les bus sont là et les enfants doivent attendre dehors car le bus est fermé. Le chauffeur n'aurait pas le droit d'ouvrir avant l'heure. Est-ce le payeur qui décide des lois ou le prestataire ?

M.Zosso abonde dans le sens de Mme Roux pour demander à ce que le CEt se mette avec le CoDir pour cette thématique des transports scolaires.

M.Mora répond en disant qu'il faut faire preuve de bon sens. Il a eu un téléphone de M. Cornamusaz. Il n'a pas encore les chiffres exactes sur le nombre d'élèves qui ont gagné et le nombre d'élèves qui ont perdu et ce qu'ils ont perdu. Il est d'accord avec le fait qu'il faille inclure le CEt dans le travail autour de ces transports scolaires surtout qu'il faudra refaire un contrat avec un transporteur dès l'année prochaine.

P.Charmoy se demande à quel moment les politiques peuvent demander une rallonge budgétaire pour rajouter 1-2 lignes de bus.

M. Mora répond que le budget peut être modifié en tout temps mais que cela se répercute sur le budget des Communes. (refacturation aux communes= problème car ils n'ont pas mis au budget). De plus le transporteur ne peut pas mettre un bus à dispo du jour au lendemain.

M.Lunardi rajoute que l'ASIPE est liée à Car Postal d'après un contrat à un certain montant. De ce fait le marché public impose le maintien du budget de départ.

M.Karg rajoute qu'il faudra pour le prochain contrat anticiper et savoir exactement quel budget on veut mettre. L'idée semble difficile à réaliser pour une vision sur 5 ans, vu que le contrat dure 5 ans.

M. Chevalier dit que ça ne devrait pas changer tellement sur ces prochaines années.

M. Mora rappelle quand même qu'il n'y a pas non plus une multitude de transporteurs dans

la région.

M.Zosso demande s'il n'y aura pas plus de simplification à l'avenir avec le nouveau bâtiment et la fermeture de certains bâtiments (Ancien Hôpital, Vers-chez-Perrin). M.Mora a déposé à la DGEO un projet en 3 Pôles : un Pôle Sud à La Coulaz, un Pôle Centre (DLT, Château et Passerelle) et un Pôle Nord (Corcelles). Le seul bémol est qu'il manque le terrain à Corcelles. Ce projet permettrait de faire des trajets plus directs et uniquement ciblés sur les communes qui rapatrient les élèves dans leur Pôle. Ce serait un projet à l'horizon 2025. M.Berdoz soutient en disant que c'est une tendance au niveau cantonal.

M.Karg demande comment cela va se passer avec ces Pôles au niveau des associations de commune. M.Mora répond que Granges a demandé un rapprochement. L'ASIPE a accepté à condition que l'ASSIEGE participe à la construction du bâtiment de La Coulaz.

M.Charmoy craint que ce projet de Pôles solutionne les problèmes mais que jusqu'à 2025 cela fasse encore beaucoup de lettres et de réclamations à recevoir. Il se demande si l'ASIPE a les moyens de faire qqch pour satisfaire aux besoins des élèves d'ici là ?

Mme Da Silva se demande pourquoi ne pas laisser plus de niveaux de classe dans les villages. Mais malheureusement le nombre d'élèves par niveau n'est pas suffisant.

M.Lunardi annonce que, malgré la rumeur, il n'y aura pas dédoublement de bus sur le trajet de Vers-chez-Perrin.

Sur l'incivilité dans les bus, M.Lunardi nous annonce le nombre d'avertissements et du nombre de suspensions. La CoDir rencontre des problèmes avec les enfants qu'ils font venir car même les parents ne savent souvent plus quoi en faire.

Mme Roux demande si l'engagement d'un éducateur, faisant le lien famille-école, ne serait pas la solution.

M.Berdoz informe que dans le canton de Vaud, il y a le projet pilote de mettre en place des éducateurs dans les écoles. Ce projet est amené par Mme Amarelle.

M.Berdoz rajoute que les besoins ne sont plus les mêmes qu'il y a quelques années en arrière, il y a de plus en plus de jeunes qui rencontrent des problèmes d'incivilité.

M.Zosso se demande si les différents organes scolaires se rencontrent lors d'un souci avec un élève. M.Chevalier dit qu'il reçoit une copie de la lettre d'avertissement mais qu'il n'est pas convoqué à la rencontre.

M.Zosso rajoute qu'il y a quand même des lois de la protection de la jeunesse et de la loi fédérale qui permettent de suivre les élèves et les familles problématiques.

M.Mora voudrait conclure en disant qu'il faut transmettre aux autorités compétentes les parents qui rencontrent des problèmes.

M.Marion se demande si on ne pourrait pas mettre des caméras dans ces bus. M.Mora va se renseigner si c'est possible.

M.Chevallier annonce que mercredi 6 novembre aura lieu la séance d'ouverture des JOJ au Stade où les membres du CEt sont les bienvenus.

M.Charmoy clôt la séance à 11h04.

Le Président

La secrétaire



Philippe Charmoy



Aude Roux